



# CHAT DOMESTIQUE

Le chat domestique arrive dans toutes les couleurs et combinaison de couleurs. Les robes peuvent être courtes et lisses, pleines et moelleuses, n'importe quelle combinaison de ceux-ci, ou quelque part entre les deux. Les queues peuvent être longues, courtes, crépues ou inexistantes. La couleur des yeux peut ou non être coordonnée avec la couleur de la robe selon les caprices de Mère Nature. Toutes les couleurs de la robe et des yeux, les longueurs de robe et de queue doivent être acceptés. La considération la plus importante est l'état général, bien nourri et stérilisé (4 mois et plus). Un chat domestique semble sourire de bonne santé et de contentement.

## PERSONALITÉ/TEMPERAMENT (35)

Alerte, amical et facile à manipuler. On peut tenir compte de la nervosité due au manque de familiarité avec les expositions. Si un chat doit être retiré de la cage par l'exposant et qu'il peut alors être manipulé par le juge, aucune pénalité ne sera ajoutée.

## CONDITION GÉNÉRALE (45)

ROBE – Absolument propre et exempt de toute trace de nœuds ou de parasites. Bien toiletté. Apparence et sensation agréables. Les yeux, les oreilles, le nez, la bouche et les griffes doivent être propres. Les yeux et le nez doivent être libres de toute matière. LES GRIFFES DOIVENT ÊTRE TAILLÉES.

## ÉQUILIBRE ET PROPORTION (10)

Bien proportionné. Une petite tête sur un gros chat ou vice versa serait un peu disproportionnée. Poids approprié pour sa taille. Le surpoids ou l'insuffisance pondérale doivent être considérés comme indésirables. Le tonus musculaire doit être sain. Certaines tolérances peuvent être accordées pour les chats plus âgés.

## BEAUTÉ/COULEUR (10)

Reconnu dans toutes les couleurs et tous les patrons. Ces points doivent être attribués selon le goût du juge. Les juges remarquent les marques, les couleurs et les patrons agréables. La grâce et l'équilibre sont souvent des facteurs à prendre en considération pour déterminer la beauté.

## CONSIDÉRATIONS

Les chats domestiques de race pure apparente doivent être jugés exactement comme tous les autres chats domestiques. Ils ne seront ni pénalisés ni récompensés uniquement en raison de leur ressemblance avec l'une des races reconnues.

Les anomalies physiques non permises par la plupart des standards de race pure doivent être acceptables pour l'animal domestique. Aucune pénalité ne doit être attribuée pour le strabisme, un « kink », la polydactylie ou problématiques similaires. Les parties manquantes du corps telles qu'un œil, une jambe, une queue ou une oreille ou une partie de celui-ci ne doivent pas encourir de pénalité. Comme de nombreux chats de compagnie sont considérés comme des animaux errants, il n'y aura aucune pénalité attribué à ces dommages physiques à moins qu'il semble que le problème est un problème continu indiquant un manque de soins.

## REFUS DE TOUT TITRE

Si le chat est sale ou en mauvais état.

Incapable de gérer.

Manquant de griffes (dégriffé).